

Conditions et obligations des participants à la collaboration

1. Personne n'est payé (ni le photographe, ni les modèles, ni les tierces personnes participantes au shooting, ni les personnes qui prêtent les lieux et accessoires), les frais divers (s'il y en a) ne sont pas obligatoires et non remboursés, si vous dépensez de l'argent pour une collaboration c'est qu'il s'agit de votre choix et ce quelle qu'en soit la raison (coiffure, maquillage, tenue vestimentaire, costume, accessoires, ...).
2. **Respect obligatoire des personnes, des matériels et des lieux sous peine d'exclusion de la collaboration**, si vous faites des dégâts sur du matériel il faudra les payer, si vous salissez un lieu il faudra le nettoyer, aucune discrimination ni aucune altercation orale ou physique ne sera tolérée, le cas échéant des plaintes pourront être déposées à l'encontre du responsable du manquement et des poursuites judiciaires engagées.
3. Avoir un minimum de temps pour répondre aux questions et sollicitations, préparer les shootings et participer aux shootings, si pas de réponse dans les 48 h alors exclusion de la collaboration, de plus si vous revenez sur votre décision après avoir signé ce contrat (sauf raison médicale sur justificatif) il vous sera demandé un dédommagement financier selon la situation :
 - Si aucune prise de vue n'a été faite il vous sera facturé 10 € (coût estimé du temps passé et des documents utilisés pour votre inscription à la collaboration).
 - Si des prises de vues ont été réalisées mais que vous ne les avez pas récupérées il vous sera facturé 20 € (coût estimé du temps passé, des documents utilisés pour votre inscription à la collaboration et du coût minoré de production).
 - Si des prises de vues ont été réalisées et que vous les avez récupérées il vous sera facturé 25 € / prise de vue photo et 50 € / prises de vue vidéo pour chaque tranche de 20 min commencée (coût estimé du temps passé, des documents utilisés pour votre inscription à la collaboration et du coût minoré de production).
4. Les idées, les appréhensions, les questions peuvent être présentées et débattues sans jugement, en groupe avec les autres participants (si un groupe Messenger a été créé par exemple) ou en message privé avec le photographe.
5. Chaque participant(e) récupère les photos où il (elle) apparaît en format numérique, il (elle) peut les partager s'il (elle) apparaît seul(e), si d'autres personnes apparaissent il faudra leur accord de publication, la mention du photographe est obligatoire (sur la photo, en commentaire ou en annotation) pour en faire la promotion.
6. Je me sers de ces collaborations pour faire ma promotion, il est donc obligatoire de signer cette autorisation de publication pour mes divers supports (site internet, réseaux sociaux, publicité imprimable) pour un minimum de 5 photos publiées (demandez-moi plus de précisions si vous le souhaitez).
7. Les participants (photographe, modèles et tous participants) s'engagent sur l'honneur à ne pas utiliser les photos pour nuire physiquement ou moralement à l'un des participants, si une mauvaise utilisation des photos est faite des poursuites judiciaires seront engagées